

# ASSOCIATION ROMANDE DE LA COELIAKIE (ARC)

## Rapport sur la vérification des comptes de l'année 2025

A l'Assemblée Générale annuelle,

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de vérificateurs aux comptes, nous avons procédé au contrôle des comptes de l'exercice 2025 de l'Association Romande de la Coeliakie.

M. Laurent Pralong a fourni toutes les pièces et explications nécessaires. Ceci m'a permis de contrôler la bonne tenue et l'exactitude de ces comptes.

Nous avons vérifié par sondage :

- La nature, le bien-fondé des factures,
- La concordance des écritures avec les pièces justificatives,
- La concordance du solde des fiches comptables avec celui du compte de pertes et profits et du bilan,
- L'existence des actifs figurant au bilan.

Les produits se sont élevés à CHF 57'603.39 et les charges à CHF 57'133.28, d'où un bénéfice pour cet exercice 2025, se montant à CHF 470.11

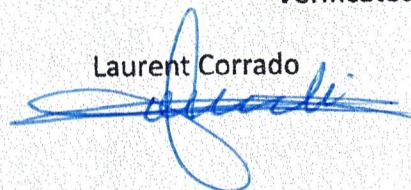
Le capital et les divers fonds au 31 décembre 2025 se monte à CHF 13'502.90 après intégration du résultat de l'exercice.

Nous remercions M. Pralong pour l'excellent travail fourni et sa collaboration et recommandons à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes tels que présentés et de donner décharge aux organes responsables.

Ville-la-Grand, le 08 avril 2026

Lausanne, le 9 mars 2026

Vérificateurs des comptes

Laurent Corrado  


Astrid Belperroud  
